

# CAMPING MUNICIPAL « LE BORD DU LAC »

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Camping municipal Le Bord du Lac  
687 Route du Bord du Lac  
38850 BILIEU  
Tél : 04 76 06 67 00  
N° Siret : 213 800 436 00064  
e-mail : camping@ville-bilieu.fr

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

approuvées par le Conseil municipal le 20 mai 2022

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le Camping municipal Le Bord du Lac, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous.

Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables dès la commande passée et pendant toute la durée du séjour. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète aux présentes conditions générales et d'avoir pris connaissance du règlement intérieur.

#### CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du gestionnaire du camping, après réception de l'acompte et du contrat de réservation complété et signé avec l'acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur du camping.

Le camping est libre d'accepter ou refuser les réservations en fonction de la disponibilité et de façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée.

La réservation d'un emplacement ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ou céder votre réservation sans l'accord du gestionnaire du camping.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci.

#### Emplacement de camping

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente + la voiture, la caravane ou le camping-car, l'accès aux sanitaires et aux structures d'accueil suivant les tarifs validés par la délibération du \*\*\*\*. La location d'un emplacement ne peut se faire à partir d'une nuit minimum.

## Location

Les hébergements locatifs sont constitués de deux chambres, un salon, un coin kitchenette et une salle de bain. Ils sont équipés de vaisselle, oreillers et couvertures mais les produits consommables et la literie sont à apporter par le client (produits de nettoyage, draps, taies d'oreillers, ...). Le forfait de base est de une à six personnes.

La location des locatifs se fait à la semaine du samedi au samedi.

Le camping municipal Le Bord du Lac se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieurs à la capacité de l'hébergement loué.

## Frais de réservation

Le camping municipal Le Bord du Lac ne facture pas les frais de réservations sur les locations ou emplacements.

## **TARIFS ET TAXE DE SEJOUR**

Les prix indiqués sont valables pour l'année en cours.

Le tarif de la taxe de séjour est fixé par délibération de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais chaque année. Son montant, de 0.22€, s'applique par nuit à toute personne de plus de 18 ans.

## **CONDITIONS DE PAIEMENT**

Pour toute réservation effectuée avant le début du séjour, un acompte de 30% du prix du montant total des prestations réservées doit être payé à la réservation. Le solde doit être payé au plus tard à l'arrivée de votre séjour.

Pour les locations de passage, la totalité du séjour doit être payé à l'arrivée.

Le paiement des prestations s'effectue dans le cadre de la régie municipale par virement, chèque, carte de crédit, espèces ou chèque vacances.

## **ABSENCE DU DROIT DE RÉTRACTATION**

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournis à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

## **ANNULATION ET MODIFICATIONS**

- Modification de votre séjour

Le client peut demander la modification de son séjour au sein du camping (date et/ou type d'hébergement) sur demande écrite auprès du gestionnaire du camping (courrier ou-mail). Le gestionnaire du camping pourra accepter la modification suivant les disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions d'annulation.

Toute demande d'augmentation de la durée du séjour sera réalisée selon tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée du séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

- Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à un remboursement.

- Annulation du fait du Camping municipal Le Bord du Lac

En cas d'annulation du fait du Camping, le séjour sera totalement remboursé au prorata des jours perdus, sauf en cas de force majeure. Cependant, cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

- Annulation du fait du client

Aucun remboursement ne sera effectué. Les sommes restent acquises au camping.

En cas de décès d'un client, de son conjoint ou enfants, les sommes acquises seront remboursées intégralement avec justificatif.

## VOTRE SÉJOUR

- La réception est ouverte :

- du jeudi au lundi de 9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00
  - les mardi et mercredi de 15h30 à 19h00.
- En dehors de ces horaires un numéro d'urgence sera mis en place.

- Arrivée

- Pour les emplacements : l'arrivée se fait entre 15h30 et 19h00. Pour toute arrivée en dehors de ces horaires, contacter la réception qui acceptera selon les possibilités. A la remise des clés de votre location, une caution de 10€ par badge (deux badges maximum) d'accès au pré, sera demandée.
- Pour les hébergements locatifs : l'arrivée se fait entre 15h30 et 19h00. Pour toute arrivée en dehors de ces horaires, contacter la réception qui acceptera selon les possibilités. A la remise des clés de votre location, une caution de 250€ sera demandée pour le locatif, 50€ pour le ménage et 10€ par badge (deux badges maximum) d'accès au pré.

- Départ

Pour tout départ, un passage par la réception est obligatoire, notamment pour la restitution des cautions.

- Pour les emplacements : le départ se fait avant midi.
- Pour les hébergements locatifs : au jour du départ indiqué sur le contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. Le rendez-vous d'état des lieux doit être pris à l'arrivée ou a minima la veille du départ. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté et un inventaire sera effectué. Tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge ainsi que la



Envoyé en préfecture le 24/05/2022  
Reçu en préfecture le 24/05/2022  
Affiché le **24 MAI 2022**  
ID : 038-213800436-20220520-Deliberation 2022\_48-DE

adresser des informations et/ou des offres promotionnelles. Conformément à l'article 78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés », le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, veuillez nous adresser par courrier et de manière claire vos noms, prénoms, adresse et le cas échéant votre numéro de client à :

Camping Le Bord du Lac  
687 Route du Bord du Lac  
38850 BILIEU

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*